

RECOMMANDATIONS DÉPOSÉES

À

L'Office de consultation publique de Montréal

Concernant :

Le plan d'urbanisme de Montréal

Juin 2004

RECOMMANDATIONS

du Comité des citoyens de la Cité-du-Havre

à l'Office de consultation publique de Montréal

Concernant

La Cité-du-Havre et le Parc Jean-Drapeau

Le Comité des citoyens de la Cité-du-Havre est formé de résidents de la Cité-du-Havre qui désirent conserver et mettre en valeur l'environnement, l'art et l'architecture afin de préserver et d'améliorer la qualité de vie des résidents et des usagers de la Cité-du-Havre et du Parc Jean-Drapeau.

CITÉ-DU-HAVRE

Le Comité des citoyens de la Cité-du-Havre est né de la volonté des résidents de faire en sorte que le terrain adjacent au parc situé à la pointe nord de la Cité-du-Havre soit conservé dans sa vocation d'espace vert mis à la disposition de la population. Le Comité fait partie du Regroupement pour la sauvegarde du parc de la Cité-du-Havre qui, avec la précieuse collaboration du Conseil régional de l'environnement de Montréal, a beaucoup fait pour sauver le parc. Le 2 juillet 2002 le conseil d'arrondissement Ville-Marie a modifié le zonage de ce terrain de «résidentiel» à «parc» et cette décision a été confirmée par le Comité exécutif de Montréal le 4 septembre 2002.

RECOMMANDATION:

Le Comité des citoyens de la Cité-du-Havre recommande de confirmer la vocation de parc du terrain adjacent au parc de la pointe de la Cité-du-Havre.

Le Comité des citoyens de la Cité-du-Havre est aussi préoccupé de l'importance de ce qui fait l'identité de la Cité-du-Havre. Un regroupement d'édifices marquants, comme nous le retrouvons à la Cité-du-Havre, - notamment l'ancien Musée d'art contemporain, l'édifice de Radio-Canada, l'édifice du Port de Montréal, l'ancien Expo-théâtre, Habitat 67, - est unique au monde comme expression de l'architecture de béton des années soixante. Récemment un édifice de cet ensemble, La Maison olympique, a malheureusement été démoli; c'est une perte irrémédiable pour Montréal. Il y aurait donc lieu de protéger rapidement cet ensemble comme «patrimoine moderne» exclusif à Montréal.

Sur le territoire de la Cité-du-Havre, on retrouve aussi des œuvres d'art et du mobilier urbain reliés à l'Expo 67. Entre autres, une fontaine (à côté de l'ancien Expo-théâtre) de l'artiste Jean Cartier et une sculpture dans un bassin (dans la cour formée par l'édifice du Port et celui de Radio-Canada). Nous croyons qu'il faut rénover et protéger ces œuvres comme patrimoine artistique.

De même sur le plan du design urbain, les lampadaires en acier inoxydable et en fibre de verre dont il reste encore quelques beaux exemplaires devraient être remis en état et servir de modèle pour l'éclairage public; les bancs publics aussi sont d'une facture très intéressante et spécifique à l'Expo 67.

RECOMMANDATION[]:

Le Comité des citoyens de la Cité-du-Havre recommande qu'un plan de mise en valeur du patrimoine architectural moderne de la Cité-du-Havre soit élaboré et que tout développement résidentiel se fasse en harmonie avec ce plan. Le Comité recommande que tous les bâtiments de la Cité-du-Havre et les œuvres d'art reliés à l'Expo 67 soient protégés et mis en valeur.

PARC JEAN-DRAPEAU

Le Parc Jean-Drapeau fait partie du patrimoine naturel, historique, culturel et artistique montréalais qui doit être protégé et mis en valeur. Premier parc public de Montréal, créé en 1874, c'est un véritable havre de paix vert en plein centre du fleuve. Des édifices et des œuvres d'art public exceptionnelles parsèment les îles. On y retrouve le même mobilier urbain que celui de la Cité-du-Havre, novateur et avant-gardiste, conçu pour l'Expo 67. Combien d'autres villes dans le monde ont le bonheur de posséder un tel joyau ! Or, ce parc emblématique a besoin d'être entretenu et protégé des événements et aménagements qui menacent son intégrité.

RECOMMANDATIONS[]:

Le Comité des citoyens de la Cité-du-Havre recommande[]donc de:

Procéder à l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur du patrimoine architectural et artistique du Parc Jean-Drapeau. De plus le Comité fait siennes les recommandations du Conseil régional de l'environnement de Montréal, à savoir de[]

Confirmer la vocation de parc en priorité sur toute autre proposition de développement.

Redonner la gestion du parc au Service des parcs et espaces verts de la Ville de Montréal.

Interdire tout agrandissement du Casino sur l'île Notre-Dame et favoriser son déménagement si celui-ci désire se développer.

Mettre en valeur le patrimoine naturel de l'île.

Renaturaliser les berges des îles et les rendre accessibles au public et établir un parcours riverain.

Lucette Lupien
14 juin 2004

